

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.
Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 91 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la marine marchande" est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant des travaux publics, etc.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant la dépense de certaines sommes d'argent pour la construction ou la réparation d'ouvrages publics, et pour l'amélioration et le dragage de ports et de rivières dans tout le Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Leeds), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 113, Loi pourvoyant à la construction et à l'amélioration de certains ouvrages et entreprises publics dans tout le Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 91 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la marine marchande" est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 10.35 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.